

## Ingénierie concertée des structures publiques au service des projets dans le PSADER PENAP

Témoins : Véronique Hartmann et Mathieu Novel  
Grand Lyon et Chambre d'Agriculture du Rhône  
Mise à jour avril 2016

<p>Du point de vue du frein identifié, quelle était la situation-problème pour les projets ou les porteurs de projets ?</p>	<p>Au départ, il n'y avait pas particulièrement de problème constaté pour les porteurs de projet. C'étaient les partenaires publics dans le PSADER PENAP qui avaient besoin de faire émerger des projets, notamment des projets collectifs d'agriculteurs pour la vente directe.</p> <p>Cependant, nous avons rapidement fait un constat : même pour les projets portés par des associations, il fallait un temps de formulation, un temps long, une ingénierie forte. Il y avait donc un besoin sur l'ingénierie d'accompagnement, avec des compétences méthodologiques pour aider les porteurs de projet à se poser les bonnes questions. La première phase d'aide à l'émergence consiste à répondre à la question : le projet vise à développer quelle idée avec qui ? Une fois la réponse formalisée et structurée, le projet est mûr et maîtrisé par les porteurs. On peut passer à une phase d'étude de faisabilité technique, qui s'inscrit dans le champ concurrentiel.</p>
<p>Pouvez-vous décrire la solution qui est en place actuellement, et/ou l'état d'avancement de la réflexion ?</p>	<p>Le dispositif se décline en 2 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Aide à l'émergence</u> : un technicien, animateur territorial agricole, est mis gratuitement à disposition des différents porteurs de projet pour aider à l'émergence de leur projet, à travailler sur l'opportunité, à formuler un projet construit. Le temps du technicien, animateur territorial à la chambre d'agriculture, est cofinancé dans le cadre d'une convention entre les collectivités et la chambre d'agriculture.</li> <li>- <u>Etude de faisabilité technique</u> : prise en charge jusqu'à 80% du devis d'un prestataire pour l'étude.</li> </ul> <p>Lors d'une première présentation, le comité technique (composé des techniciens des 5 collectivités + Etat + SEPAL = SCOT) estime, sur la base d'un descriptif en quelques phrases, si le projet correspond bien au PSADER PENAP ou doit être réorienté. Ce comité technique peut alors suggérer d'approfondir certains aspects du projet. Il arrive que le comité technique voie le même projet plusieurs fois. Enfin, le technicien de la Chambre d'Agriculture présente le projet au comité de pilotage (composé des élus des collectivités + Etat + SEPAL), qui l'étudie et donne – ou pas – son accord.</p> <p>Le dispositif est ouvert en permanence depuis fin 2009, les dossiers peuvent être déposés quand ils sont prêts. Mais le dispositif s'achèvera en septembre 2016. Les dossiers seront à déposer au plus tard en mai 2016.</p> <p>Le PSADER PENAP est très souple : avec les 10 fiches-actions, il peut financer un grand nombre de types de projets. Au moment de la construction du dispositif avec toutes les collectivités, on n'a bien entendu pas défini tous les projets finançables sur 6 ans... On a défini des orientations, les types de projets à aider, et à partir de là l'idée était de rester souples sur l'éligibilité pour accueillir des initiatives diverses. Le comité</p>

	<p>technique s'est adapté aux projets qui arrivaient, en prenant garde toutefois à l'effet de « jurisprudence », et en disant non à certains types de projets pour ne pas dévier de l'objectif. Ce n'est pas un guichet tout venant, mais on arrive à s'adapter aux porteurs de projet.</p> <p>Dans le temps, le CoPil s'est mis à émettre des avis d'opportunité, et la philosophie de l'éligibilité s'est consolidée.</p> <p>En amont, on vérifie toujours si une autre aide régionale classique conviendrait (ex : bio, CUMA...). Mais finalement il n'y a pas de doublon.</p>
<p>Quelles solutions avez-vous écartées auparavant ?</p>	<p>Il n'y a pas eu d'autre solution envisagée et testée. Véronique (Hartmann), dans ses expériences professionnelles précédentes, avait été convaincue que l'étude de faisabilité et l'accompagnement étaient incontournables dans les dispositifs de ce type. Ensuite la ligne de partage entre émergence et étude a été définie assez rapidement.</p>
<p>Dans une posture de transfert de votre expérience, que diriez-vous des :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avantages et inconvénients de la solution que vous avez mise en place ?</li> <li>- étapes incontournables pour mettre en place cette solution ?</li> </ul>	<p><u>Quelques inconvénients ou points à améliorer :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Le technicien Chambre peut être très fortement mobilisé par un seul projet. Faut-il fixer une limite ? 30 ou 20 jours maxi ?</li> <li>* Mathieu (Novel) est également Animateur Territorial sur un territoire, donc il a une double casquette.</li> <li>* On envisage d'envoyer des modèles pour les dossiers de demande.</li> <li>* Accompagnement à l'instruction : il y a un formalisme à respecter pour le dossier administratif (statuts, RIB, comptes, devis...). Dans la phase post-subvention, on a besoin de « tenir la main des porteurs de projet pour réclamer des subventions ». Ça peut vite devenir chronophage mais on estime que sinon on hypothèque tout le travail réalisé. Sur les caducités, il y a une perte d'information. L'info n'existe nulle part de manière automatique même si certaines collectivités ont des tableaux de suivi.</li> </ul> <p><u>Les incontournables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Au moment de l'élaboration du dispositif, cela suppose de négocier et d'identifier un référent politique et un référent technique dans chaque institution. Ils doivent pouvoir suivre sur la durée.</li> <li>Si le technicien référent change, le remplaçant doit se réapproprié l'ensemble du dispositif, il faut que ce soit prévu dans sa charge de travail.</li> <li>Au moment du changement d'élus, il y a une phase de réappropriation. Certains élus viennent rarement, mais il y a une représentation suffisante de toutes les collectivités. On n'a jamais été contraints de mettre un projet aux voix, il n'y a pas de quorum.</li> <li>* Clarifier le positionnement des acteurs : pendant la phase de construction, le positionnement de la Chambre était ambigu car elle souhaitait émerger au dispositif, ce qui n'était pas compatible avec une participation au CoPil. De ce fait, de 2010 à 2012, Mathieu ne faisait pas la présentation des projets. Il y avait de la perte en ligne d'informations, car Véronique ne rencontrait pas les porteurs. Ce n'était pas rationnel, il nous fallait mieux gérer le temps de chacun. A ce moment-là, la Chambre s'est repositionnée : elle ne serait pas porteur de projet. En contrepartie, le temps d'accompagnement des porteurs par Mathieu serait financé via une convention. Mathieu participe aux CoPil depuis fin 2012 et cela fonctionne mieux.</li> <li>* Il faut que le personnel technique ait de la disponibilité, du temps réservé pour ce dispositif. Ça nécessite une organisation, par exemple Mathieu bloque les lundis après-</li> </ul>

	<p>midi pour les porteurs de projet, et ne prend aucun rendez-vous le mardi matin pour rédiger les présentations des projets.</p> <p>* Définir l'animation du groupe : le rôle d'animation n'est plus assuré par les mêmes personnes qu'au démarrage, du fait d'un contexte particulier. Le groupe s'est recentré sur les dossiers.</p> <p>* Nous avons trouvé un mode de fonctionnement qui permet à chaque collectivité de s'exprimer. Au sein du groupe, chacun entend (connaît et comprend) les contraintes des autres. Par exemple le CG pouvait financer l'individuel, mais la Région ne pouvait pas. Chacun amène ses forces. A priori cela fonctionne car l'objectif premier de chacun c'est que les porteurs de projet aboutissent. Les règlements s'adaptent aux projets.</p>
<p>(question d'ouverture – optionnelle) A quels autres freins vous attaquez-vous en ce moment ?</p>	<p>Notre priorité c'est d'achever le cycle du dispositif, qui arrive en dernière année. Et préparer le suivant pour juillet 2016. Nous avons une réflexion-prospective : qu'est-ce qu'on peut améliorer pour mieux répondre au besoin ?</p> <p>Une piste est ressortie pour l'émergence : l'agrotourisme, l'accueil à la ferme. Ce serait un effort du PENAP sur cette thématique, sans doute un Appel à projet pour faire émerger des projets individuels d'agriculteurs.</p>

Contacts :

**Véronique HARTMANN**  
**Responsable de l'Unité Agriculture Biodiversité Nature**  
**Métropole de Lyon**  
**Tel : 04 78 63 46 53**  
[vhartmann@grandlyon.com](mailto:vhartmann@grandlyon.com)

**Mathieu NOVEL**  
**Animateur territorial de l'agglomération lyonnaise**  
**Chambre d'Agriculture du Rhône**  
**Tel : 04 78 19 62 26**  
[mathieu.novel@rhone.chambagri.fr](mailto:mathieu.novel@rhone.chambagri.fr)



AUVERGNE – Rhône-Alpes



Cap Rural est cofinancé par l'Union européenne